

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

RAPPORT SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

BACCALURÉAT EN SCIENCES COMPTABLES – 7166 ET 7766

INCLUANT

CERTIFICAT EN SCIENCES COMPTABLES (4138)

PROGRAMMES COURTS DE PREMIER CYCLE EN FISCALITÉ (0317) ET EN INFORMATION ET GESTION FINANCIÈRE
(0618)

FÉVRIER 2023

DÉCANAT DES ÉTUDES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document est une présentation synthétique du processus d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences comptables (7166 et 7766), qui inclut aussi le certificat en sciences comptables (4138) et les programmes de premier cycle en fiscalité (0317) et en information et gestion financière (0618). La diffusion des résultats de l'évaluation de ce programme sur le site Web de l'université met à la disposition du public l'information pertinente quant à ce processus et à la qualité des programmes. Il s'agit de plus de répondre à l'une des exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR (C2-D11) et de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, adoptée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et maintenue par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), organisme qui a succédé à la CREPUQ.

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR prévoit un processus en quatre étapes :

- Dépôt d'un rapport d'autoévaluation, sous la responsabilité du conseil de module ou du comité de programme, qui s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et les résultats d'une consultation auprès des personnes impliquées dans le programme (corps enseignant et professoral), personnes étudiantes et diplômées, ainsi que du milieu socioéconomique lié au domaine d'études;
- Dépôt d'un rapport d'expertise externe, effectuée par trois personnes expertes du domaine, dont deux universitaires non rattachés à l'Université du Québec et une personne issue du milieu socioéconomique, qui s'appuie sur la lecture du rapport d'autoévaluation et les résultats de discussions avec les personnes impliquées dans le programme;
- Dépôt d'un rapport d'évaluation institutionnelle par les pairs, effectuée par un comité interne (CIÉP) composé de six personnes professeures de l'UQAR et présentant une synthèse et une appréciation générale des processus et des résultats de l'autoévaluation et de l'expertise externe;
- Dépôt de l'avis du doyen ou de la doyenne à la Commission des études de l'UQAR concernant les suites à donner au processus d'évaluation périodique.

Ce document est constitué de certaines parties des différents rapports écrits dans le cadre de l'évaluation périodique de ce programme. Le texte peut avoir été remanié pour les fins du présent document.

BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME¹

L'UQAR offre des programmes en sciences de l'administration depuis 1970 (programmes de baccalauréat en administration et de baccalauréat d'enseignement en administration). Le programme de baccalauréat en administration comprend un volet de formation en sciences

¹ Le texte de cette partie est extrait intégralement du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP).

comptables depuis son implantation. Au cours des années suivantes sont proposés deux nouveaux certificats : certificat en administration (1972) et le certificat en sciences comptables (1974). Il s'agit de deux programmes dits « réseau » puisqu'ils sont offerts sur la base d'ententes entre les différentes constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQ). En 1979, les programmes de baccalauréat en économie et de certificat en gestion des ressources humaines sont implantés. Finalement, l'implantation du programme de certificat en gestion informatisée s'effectue en 1985.

En 1991, à la suite de la scission du baccalauréat en administration, le baccalauréat en sciences comptables acquiert un statut autonome dans le but d'en accroître la visibilité et l'adaptation aux exigences et à l'évolution de la discipline. Cette scission devait également favoriser le regroupement et la participation de divers intervenantes et intervenants dans la gestion du programme, notamment grâce à la création du module des sciences comptables. Le programme de baccalauréat a été implanté au trimestre d'hiver 1992. Ce programme ainsi que le certificat en sciences comptables sont rattachés au nouveau module.

La première évaluation périodique de ces programmes est entamée en 1995 et le dossier est déposé à la Commission des études de l'UQAR en 1997. À la suite de cette évaluation, des modifications sont effectuées. D'autres ont suivi jusqu'en 2007, moment d'un second processus d'évaluation périodique, dans l'objectif de répondre aux besoins de l'évolution dans le domaine de la comptabilité et aux demandes des différents ordres professionnels.

À la suite du processus d'évaluation périodique entamé en 2007, le baccalauréat a été révisé. Il comporte alors deux cheminements : expertise comptable et comptabilité de management. Ces cheminements permettaient l'obtention d'un titre comptable particulier : titre de comptable agréé (CA) ou titre de comptable général accrédité (CGA) pour le premier, et titre de comptable en management accrédité (CMA) pour le second.

Le 16 mai 2012, les trois ordres comptables susmentionnés se sont unifiés pour former l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ). À l'automne 2012, le module a entamé un travail de révision du programme de baccalauréat en sciences comptables afin de prendre en considération cette nouvelle réalité. Une des conséquences majeures de cette nouvelle réalité réside dans le fait qu'il n'était désormais plus nécessaire de distinguer l'expertise comptable de la comptabilité de management à l'intérieur du programme de baccalauréat en sciences comptables. La nouvelle version du programme de baccalauréat comporte un seul cheminement (comptabilité professionnelle) et a été implantée au trimestre d'automne 2013. Ce programme est préalable au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences comptables qui permet aux étudiantes et étudiants de se présenter aux examens d'admission de l'Ordre.

En 2016, le conseil de module a proposé de nouvelles modifications au programme de baccalauréat en sciences comptables afin d'ajouter un deuxième cheminement (contrôle de gestion). Cette dernière version a accueilli sa première cohorte au trimestre de l'automne 2017.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus d'évaluation concerne le programme de baccalauréat en sciences comptables (7166 et 7766), qui inclut aussi le certificat en sciences comptables (4138) et les programmes de premier cycle en fiscalité (0317) et en information et gestion financière (0618), tous dispensés à l'UQAR, pour la période allant de l'automne 2010 à l'hiver 2019.

La Commission des études, lors de sa réunion du 4 juin 2019, approuvait l'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables (CE-552-7013). Un comité d'autoévaluation du programme a été formé par le conseil de module lors d'une réunion tenue en septembre 2019, lequel a déposé son rapport d'autoévaluation en mai 2021.

Entamé en 2019, il importe de mentionner que ce processus d'évaluation s'est effectué dans le contexte de la pandémie de Covid-19. À cet effet, la collecte des données par questionnaires, concernant la perspective des personnes étudiantes, diplômées ou impliquées dans le programme a été retardée. Cette situation explique que le processus d'autoévaluation se soit déroulé sur une période légèrement plus longue que celle qui est habituellement prévue, soit 21 mois. Le rapport d'autoévaluation du baccalauréat a été adopté par le conseil de module le 27 mai 2021 (MSC-99-83).

En raison des difficultés logistiques engendrées par la pandémie de Covid-19, la visite d'expertise externe s'est déroulée à distance. Les éléments sur lesquels s'est appuyé le comité pour formuler ses recommandations reposent sur les informations recueillies auprès des différentes personnes rencontrées dans le cadre de trois rencontres ayant eu lieu entre les mois de septembre et de novembre 2021. Le rapport d'expertise externe a été déposé au Décanat des études en février 2022.

Quant à l'évaluation par le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP), le rapport a été déposé le 20 décembre 2022. L'écart entre le moment du dépôt du rapport d'expertise externe au Décanat des études et celui du CIÉP s'explique par le fait que les membres du CIÉP évaluaient le dossier d'un autre programme au moment du dépôt du dossier du programme en sciences comptables.

Le rapport d'autoévaluation a été adopté le 27 mai 2021 par le conseil de module (résolution MSC-99-83). Les rapports d'expertise externe et du comité institutionnel d'évaluation par les pairs ont reçu un avis favorable du conseil de module le 1^{er} février 2023 (MSC-104-92). Les assemblées des unités départementales ont donné un avis favorable à l'ensemble du dossier d'évaluation le 8 février 2023 (UDGR-114-641 et UDGL-127-723).

Finalement, l'avis de la doyenne et le dossier d'évaluation périodique du programme ont été présentés à la Commission des études le 7 mars 2023 (CE-589-7637).

SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION²

Le rapport d'autoévaluation respecte les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (C2-D11) de l'UQAR. Il concerne d'abord l'autoévaluation du baccalauréat en sciences comptables, puis celles du certificat en sciences comptables et des programmes courts associés. Le rapport d'autoévaluation se conclut par une description des ressources associées aux programmes (ressources enseignantes et professorales, ressources administratives et professionnelles, ressources physiques, matérielles et informatiques, aide financière aux étudiants et aux étudiantes).

L'autoévaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables repose sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation, ainsi que sur les résultats d'une consultation par questionnaires anonymes en ligne auprès des personnes étudiantes inscrites au baccalauréat (n=91), des personnes diplômées (n=115), et le personnel enseignant impliqué dans le programme (n=27). L'autoévaluation s'appuie aussi sur les réponses obtenues à la suite de l'envoi d'un questionnaire anonyme en ligne à des acteurs et des actrices du milieu socioéconomique (n=26). L'autoévaluation du certificat et des programmes courts de premier cycle s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et sur l'évaluation de la structure de ces programmes par le comité d'autoévaluation.

Autoévaluation du baccalauréat en sciences comptables

Une présentation générale de l'évolution du programme de baccalauréat en sciences comptables est d'abord proposée, décrivant notamment les liens entre le programme et les exigences de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ). Cette présentation est suivie d'un exposé détaillé des orientations du programme, son mode de gestion (organisation du module des sciences comptables), ainsi que sa structure actuelle (cheminement dans le programme). Le rapport précise ensuite les exigences liées à l'accréditation ou la reconnaissance du programme de baccalauréat par l'OCPAQ. Les exigences et le processus d'admission dans le programme de baccalauréat sont abordés, en plus de l'évolution de l'effectif étudiant et des taux de diplomation depuis 2010.

Il ressort de l'autoévaluation du baccalauréat un taux de satisfaction généralement positif à l'égard du programme. Les objectifs du programme s'avèrent clairs et pertinents pour les personnes interrogées. Néanmoins, les membres du comité d'autoévaluation soulignent que l'objectif général du programme doit être revu afin de mieux refléter une visée d'un programme de formation universitaire de premier cycle, et les objectifs spécifiques, pour mieux préciser comment le programme entend former des personnes professionnelles capables de s'intégrer dans plusieurs fonctions ou secteurs d'activités.

En ce qui concerne les conditions d'admission, elles semblent bien adaptées, sauf en ce qui a trait à la connaissance ou la mobilisation de méthodes de travail adéquates par les étudiantes et les

² Le texte de cette partie est extrait intégralement du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs.

étudiants, ou la connaissance de la charge de travail attendue. À cet effet, il s'agit d'un enjeu pour le module puisque de plus en plus de personnes étudiantes inscrites au programme de baccalauréat sont en situation de conciliation études-emploi.

Le plan de formation est jugé adéquat, mais le nombre de cours optionnels présente un taux de satisfaction plus faible. Il est souhaité que plus de cours optionnels soient offerts afin de mieux répondre aux besoins de développement professionnel des personnes inscrites. Relativement à la redondance entre les cours du programme et les cours du collégial, certaines redondances sont mentionnées par les personnes étudiantes et diplômées. Cette situation n'est pas ressortie comme étant un enjeu lorsqu'il est question des cours du programme seulement. Toutefois, certains cours sont jugés comme étant peu pertinents à la formation par les personnes étudiantes et diplômées, et certaines compétences sont nommées comme étant des éléments qui mériteraient d'être développés davantage dans le programme : technologies, gestion du personnel, compétences techniques et communication orale. Du côté des acteurs et actrices socioéconomiques, il semble que le programme répond aux attentes de la société, notamment du point de vue des besoins de la pratique professionnelle et des objectifs. La maîtrise des langues est toutefois un aspect à développer.

Finalement, le principal enjeu du programme repose sur la question de l'intégration des savoirs théoriques et pratiques, pour laquelle le taux de satisfaction est plus bas. La question de l'intégration d'études de cas, du recours à une entreprise d'entraînement pédagogique ou d'une plus grande interdisciplinarité est abordée.

Relativement aux statistiques d'admission et de diplomation, le comité d'autoévaluation souligne que le nombre de personnes étudiantes est en légère baisse depuis quelques années. La majorité des abandons du programme s'effectuent au cours de la première année d'études. Ces personnes sont nombreuses à se diriger vers le baccalauréat ou le certificat en administration. Ils sont moins nombreux à s'inscrire au certificat en sciences comptables. Plus de la moitié des personnes diplômées dans ce programme sont des femmes, et la très grande majorité des personnes diplômées occupent un emploi à temps plein, surtout dans le secteur privé, et en lien avec la formation reçue.

Autoévaluation du certificat en sciences comptables

Les objectifs, les conditions d'admission et le plan de formation du programme de certificat en sciences comptables, comportant trois cheminements (fiscalité, informations et gestion financière et expertise comptable) sont présentés. Le certificat fait partie intégrante du programme de baccalauréat en sciences comptables, mais le profil général de l'effectif étudiant diverge (plus âgés, base d'admission s'appuyant davantage sur l'expérience professionnelle, régime d'études majoritairement à temps partiel). Finalement, en s'appuyant sur l'analyse des statistiques d'admission et de diplomation, lorsque comparé à des programmes similaires, il est souligné que la majorité des abandons du programme se font au cours de la première année d'études, mais aussi que le taux de diplomation dans ce programme est plus bas et la durée des études plus élevée avant l'obtention d'un diplôme.

Autoévaluation des programmes courts de premier cycle

Finalement, les deux programmes courts de 1er cycle en sciences comptables (en informations et gestion financière, et en fiscalité) sont aussi abordés dans le rapport d'autoévaluation. Les objectifs associés sont présentés, suivis des conditions d'admission et d'une brève analyse des effectifs étudiants, dont le nombre s'avère par ailleurs très faible. Cette situation est expliquée notamment par une promotion limitée de ces programmes. Le comité d'autoévaluation propose à cet égard que cette promotion soit revue, que l'offre de formation soit mieux ciblée et adaptée en fonction des besoins des personnes étudiantes, et que des passerelles entre les différents programmes soient prévues.

Autoévaluation des ressources associées aux programmes

Il ressort de l'autoévaluation qu'un climat de collaboration et de travail satisfaisant est présent au sein des programmes. De plus, la qualité de l'encadrement des étudiantes et des étudiants par les ressources enseignantes apparaît comme étant un point fort des programmes.

Concernant les ressources physiques, matérielles et informatiques, il est souligné que des améliorations sont souhaitées relativement à la qualité des équipements multimédias disponibles (projection qui cache une partie du tableau blanc, tableau à même le mur et qui se nettoie mal), et aux possibilités de branchement d'équipement informatique dans les salles de cours, dans l'objectif de favoriser l'utilisation des ordinateurs portables pendant les cours.

Finalement, relativement au soutien financier, bien que plusieurs bourses soient disponibles pour les personnes inscrites à ces programmes, la principale source de revenus des étudiantes et des étudiants est le revenu d'un emploi rémunéré. La majorité de ces personnes occupent par ailleurs un emploi rémunéré durant leurs études.

À la suite de ces constats, le comité d'autoévaluation a émis **32 recommandations, réparties comme suit** :

Baccalauréat en sciences comptables

1. Que le conseil de module revoie l'objectif général du programme de baccalauréat en sciences comptables puisque le second paragraphe ne constitue pas un objectif, mais de l'information au sujet du programme. Il faudra déplacer cette information vers une autre section.
2. Que le conseil de module demeure à l'affût de tout besoin des nouvelles cohortes étudiantes et du marché de l'emploi et que les objectifs du programme de baccalauréat permettront d'atteindre ce but.
3. Que le conseil de module fasse une réflexion sur les stratégies et les mesures à prendre afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants aient les méthodes de travail nécessaire pour mener à terme des études universitaires et qu'ils soient bien conscients de la somme de travail à investir pour réussir leurs études universitaires.

4. Que le conseil de module explore des moyens de favoriser la notoriété du programme et de l'UQAR ainsi que d'identifier des éléments distinctifs afin d'attirer des étudiantes et étudiants de profils différents.
5. Que le conseil de module sensibilise les étudiantes et les étudiants à l'importance de la révision de leurs connaissances acquises dans des cours collégiaux.
6. Que le conseil de module favorise la reconnaissance d'acquis sur la base de l'expérience pour certaines personnes ayant un DEC technique qui ne répondent pas aux exigences quant à leurs résultats en regard de la moyenne des groupes. Le conseil de module pourra, à cet effet, proposer toute mesure (examen, entrevue, expérience pertinente, etc.) permettant de valider ces acquis.
7. Que le conseil de module revoie la formulation des objectifs afin de préciser que l'on veut former des personnes professionnelles capables, à la suite de la réussite de ce programme, de s'intégrer dans plusieurs fonctions et assumer un très grand nombre de responsabilités dans divers secteurs d'activités.
8. Que le conseil de module réfléchisse à la possibilité et à la pertinence d'augmenter le nombre de cours optionnels dans le baccalauréat en sciences comptables afin de répondre aux divers besoins exprimés lors de la consultation.
9. Que le conseil de module envisage la création de méthodes d'évaluation alternatives pour attribution des équivalences sur une base expérientielle. Il est également suggéré d'analyser les correspondances de cours entre les cours du collégial et le nouveau contenu des cours du baccalauréat afin de mettre à jour la grille des équivalences de cours.
10. Que le conseil de module s'assure d'une politique d'évaluation des reconnaissances d'acquis qui tienne compte de la pertinence de la formation acquise en fonction des contenus de cours du programme de baccalauréat. Il rappelle l'expérience récente au niveau de la reconnaissance d'acquis qui n'a pas eu d'impact défavorable sur la réussite des étudiantes et des étudiants qui les ont obtenues.
11. Que le conseil de module prenne connaissance des observations et commentaires formulés par les diplômées et diplômés et les étudiantes et étudiants dans l'analyse des cours pouvant être crédités les personnes dont la base d'admission est un DEC technique.
12. Que le conseil de module demande au personnel enseignant d'identifier les chevauchements et/ou répétitions inutiles entre le contenu de certains cours et d'en évaluer l'utilité et la pertinence, le cas échéant.
13. Que le conseil de module prenne connaissance des commentaires mentionnés par les personnes étudiantes et les diplômées sur leur degré de pertinence à titre de cours obligatoires ou optionnels dans le programme de baccalauréat en sciences comptables.
14. Que le conseil de module, lors de la révision du programme de baccalauréat en sciences comptables, établisse un tronc commun et l'intégration de cours optionnels dans chacun des cheminements.

15. Que le conseil de module s'assure (dans la mesure du possible) qu'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants puissent s'inscrire au cours SCO 300 10 Stage d'initiation à la profession s'ils rencontrent les conditions leur permettant de s'y inscrire.
16. Que le conseil de module intègre davantage d'aspects pratiques dans les contenus des cours (notamment la rédaction de communications écrites). À titre d'exemple, l'utilisation accrue de différents moyens pédagogiques, notamment l'entreprise d'entraînement pédagogique Aviso pourrait être envisagée.
17. Que le conseil de module évalue le caractère interdisciplinaire des cours en évaluant la pertinence de mettre sur pied une stratégie d'apprentissage spécifique au programme, lequel favoriserait une approche non mémoristique pour l'examen.
18. Que le conseil de module revoie la séquence des sujets des cours, et ce, entre les disciplines (certification, comptabilité de gestion, comptabilité financière, fiscalité).
19. Que le conseil de module analyse les possibilités de diversification de l'offre de cours, notamment la programmation de cours dans différents trimestres ainsi que la façon d'offrir les cours.
20. Que le conseil de module se penche sur le taux de déperdition des étudiantes et étudiants et voit la pertinence d'adapter une offre de programme de certificat susceptible de retenir ces étudiantes et étudiants qui, de prime abord, ont démontré un intérêt pour les sciences comptables.

Certificat en sciences comptables

21. Que le conseil de module revoie le libellé des objectifs du certificat en sciences comptables qui inclut des éléments qui sont de l'ordre d'information au sujet du programme et non d'objectifs.
22. Que le conseil de module revoie les conditions d'admission au programme de façon à éviter d'exiger la réussite d'un cours préalable.
23. Que le conseil de module remplace l'expression « banque de cours optionnels » par « liste de cours optionnels ».
24. Que le conseil de module identifie les raisons pouvant expliquer le faible taux de diplomation ainsi que le taux élevé d'abandon (notamment l'offre de cours et le modèle pédagogique des cours). Ils proposent d'envisager une révision du plan de formation en faisant l'analyse de la pertinence de la présence de différents cheminements.
25. Que le conseil de module envisage la création d'un « certificat d'accès à la profession » afin de mieux cibler les étudiantes et étudiants, déjà détenteurs d'un baccalauréat, qui souhaitent l'obtention du titre de CPA. Tel que mentionné, dans certains cas, le certificat en sciences comptables sert parfois de véhicule pour les étudiantes et étudiants, déjà détenteurs d'un baccalauréat, qui souhaitent accéder à la profession de Comptables professionnels agréés (CPA). Ces étudiantes et étudiants n'ont pas pour objectif de faire un baccalauréat, mais bien d'accéder au titre professionnel. Le conseil de module est

invité à effectuer, lors de la révision, une évaluation de faisabilité quant à la création d'un « certificat d'accès à la profession » pour cette population étudiante particulière, tel que proposé par d'autres universités.

26. Que le conseil de module revoie les conditions d'admission du certificat en sciences comptables. Ces conditions d'admission devraient être adoptées pour un autre certificat à définir. Compte tenu des modifications potentielles aux certificats, il pourrait être nécessaire que le conseil de module revoie les conditions d'admission relatives à l'un ou l'autre de ces programmes de premier cycle en sciences comptables.

Programmes courts de 1er cycle en information et gestion financière ainsi qu'en fiscalité

27. Que le conseil de module révise les deux programmes courts déjà existants et analyse la pertinence d'en développer un ou deux autres de façon à mieux répondre aux besoins de formation des milieux d'affaires de nos régions.
28. Que le conseil de module évalue si ce type de programme pourrait être offert sous forme de cohorte.
29. Que le conseil de module revoie la formulation de l'objectif du programme court de 1er cycle en informations et gestion financière, lors de la révision du programme, en remplaçant l'expression « maîtriser » par « d'intégrer différentes notions en information... ».
30. Que le conseil de module revoie les conditions d'admission sur une base universitaire afin de permettre l'admission si une étudiante ou un étudiant a réussi un certain nombre de cours universitaires.

Ressources physiques, matérielles et informatiques

31. Que le conseil de module demeure à l'affût des améliorations envisageables telles que l'ajout de prises électriques, le réaménagement des modules informatiques (fils électriques apparents) et des espaces de projection (tableau blanc caché par les toiles de projection) afin de continuer les travaux en ce sens.
32. Que le conseil de module considère l'actualisation des équipements informatiques dans l'identification des modalités de l'offre des cours et demeure à l'affût des méthodes pédagogiques offertes dans le réseau universitaire.

RAPPORT D'EXPERTISE EXTERNE³

Le rapport d'expertise externe a été déposé au Décanat des études en février 2022. En raison des difficultés logistiques engendrées par la pandémie de Covid-19, la visite d'expertise externe s'est déroulée à distance. Les éléments sur lesquels s'est appuyé le comité pour formuler ses recommandations reposent sur les informations recueillies auprès des différentes personnes

³ Le texte de cette partie est extrait intégralement du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs.

rencontrées dans le cadre de trois rencontres ayant eu lieu entre les mois de septembre et de novembre 2021 :

- Rencontre avec le comité d'autoévaluation ;
- Rencontre avec les ressources enseignantes (n=9) ;
- Rencontre avec des personnes étudiantes (n=11).

Le rapport d'expertise externe est organisé autour de quatre thèmes : la « qualité » des programmes, les ententes DEC-Bac, passerelles entre programmes et la reconnaissance des acquis, la préparation au marché du travail, et l'enseignement à distance.

À la suite d'une présentation du mandat auquel s'est arrêté le comité d'expertise externe (concernant la définition de la « qualité » d'un programme), le rapport d'externe propose une réflexion concernant les enjeux soulevés au sujet de la reconnaissance des acquis, des passerelles entre programmes et des ententes DEC-Bac. Les membres du comité mettent en lumière le fait que le nombre de cours pour lesquels il est possible d'obtenir une reconnaissance d'acquis est important lorsque mis en perspective avec le nombre de cours total pour obtenir un baccalauréat (30 crédits sur 90), ainsi que le fait qu'il est impossible de valider l'état des connaissances réelles. À cet égard, les membres du comité proposent de tenir compte du fait que les compétences reconnues des comptables professionnels agréés les amènent à jouer un rôle important au sein des organisations, et qu'il importe de porter une attention particulière au processus de reconnaissance d'acquis pour une formation de niveau collégial. De plus, le comité souligne que les similitudes trop grandes entre un cours collégial et un cours universitaire ne devraient pas être fréquentes. En effet, le champ d'action des comptables paraît s'élargir et les connaissances transversales que doivent acquérir les futures et futurs comptables comprennent aussi la capacité d'analyse et de synthèse, la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue, la compétence scientifique, la communication, l'esprit d'initiative et de créativité. Il s'agit de compétences qui devraient normalement être développées dans le cadre d'un parcours universitaire.

Relativement à la préparation au marché du travail, le rapport d'expertise externe met l'accent sur certains enjeux, soit le fait que la majorité des étudiantes et des étudiants travaillent et sous-évaluent la charge de travail qu'exige des études universitaires, qu'une proportion importante de personnes étudiantes, diplômées et enseignantes mentionnent des lacunes en matière d'intégration de la théorie et de la pratique, et que certaines compétences particulières ont été nommées comme étant essentielles dans la formation. D'autre part, les personnes étudiantes soulignent la faible présence de liens entre la théorie et la pratique dans le cadre de leur formation. Elles remarquent que des activités connexes au programme et la possibilité de faire un stage sont des occasions de développer des compétences pratiques pertinentes.

De plus, les personnes professeures et chargées de cours mentionnent rencontrer certaines difficultés dans le cadre de la mobilisation de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage, que ce soit en termes d'aptitudes, de connaissances (tant pour les ressources enseignantes que les personnes étudiantes) et de disponibilité matérielle.

Finalement, en ce qui concerne l'enseignement à distance, le rapport d'expertise externe souligne certains enjeux mentionnés dans le cadre des rencontres d'évaluation, notamment l'importance d'ajuster la pédagogie au contexte d'enseignement, les difficultés de mobilisation des étudiantes

et des étudiants à distance, et l'ambivalence de ces derniers au sujet de l'enseignement à distance.

À la suite de ces constats, les responsables de l'expertise externe ont formulé **13 recommandations** à l'UQAR :

1. Évaluer périodiquement l'impact des reconnaissances d'acquis pour des étudiantes et des étudiants qui s'intégreront dans un milieu professionnel de plus en plus interconnecté et où les attentes envers les compétences acquises par eux sont élevées ;
2. Passer en revue les cours du programme qui sont souvent l'objet de reconnaissances d'acquis liés aux cours du niveau collégial dans l'objectif de mieux les adapter aux objectifs d'un programme d'études universitaires ;
3. Envisager le remplacement de certains cours faisant régulièrement l'objet de reconnaissance d'acquis par d'autres cours complémentaires qui s'inscrivent dans la réalité comptable et professionnelle à venir ;
4. Appuyer la recommandation du comité d'autoévaluation à savoir que le conseil de module intègre davantage d'aspects pratiques dans les contenus de cours (notamment la rédaction de communications écrites) ;
5. Ajouter à cette recommandation celle que le comité de module considère et analyse les bienfaits d'inclure des exercices de résolution de cas comme dans le cadre des Jeux du commerce comme stratégie pédagogique dans le cadre des cours ;
6. Appuyer la recommandation du comité d'autoévaluation à l'effet que le conseil de module s'assure qu'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants puissent s'inscrire au cours SCO 300 10 Stage d'initiation à la profession si les conditions leur permettant de s'y inscrire sont remplies ;
7. Considérer la possibilité d'accroître sa présence auprès du milieu socioéconomique et de travailler en collaboration avec les entreprises afin d'utiliser plus efficacement le temps déjà investi par les personnes étudiantes sur le marché du travail durant leurs études ;
8. Analyser sérieusement la problématique concernant les équipements informatiques utilisés dans les cours afin de s'assurer que les personnes étudiantes et les ressources enseignantes aient accès à l'équipement adéquat pour favoriser l'intégration des outils numériques dans les cours ;
9. S'assurer que les cours de la première année du baccalauréat permettent aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre un niveau de maîtrise adéquat des outils technologiques de base ;
10. Explorer les différents moyens d'augmenter l'utilisation d'outils technologiques dans les cours des programmes, notamment les outils utilisés sur le marché du travail ;
11. Explorer la possibilité de mettre à la disposition des ressources enseignantes qui le souhaitent des mécanismes de formation continue sur l'intégration des outils pédagogiques et technologiques dans les salles de classe ;
12. Favoriser l'ajustement pédagogique des cours qui sont offerts à distance ou en mode multisites ;
13. Rendre possible l'enseignement à distance « par choix ».

Après étude du rapport d'autoévaluation présenté par le conseil de module et du rapport d'expertise externe, le sous-comité du CIÉP est d'avis que le processus d'évaluation du programme répond très bien aux objectifs associés à ce processus institutionnel. Les recommandations et les commentaires émis par le sous-comité doivent de sorte être entendus comme des éléments visant à appuyer le travail à venir, soit la révision du programme, ainsi qu'à éclairer les prochains processus d'évaluation institutionnelle.

Le **rapport d'autoévaluation** soumis propose une analyse rigoureuse et complète du programme de baccalauréat en sciences comptables et les programmes associés. Les recommandations sont nombreuses, quoique certaines soient mineures, et elles laissent une marge de manœuvre intéressante à un éventuel comité de révision de programme. Il est d'ailleurs judicieux de la part du comité d'autoévaluation de proposer des mandats de réflexion au conseil de module. La préparation du rapport d'autoévaluation semble avoir été effectuée dans une volonté réelle d'amélioration, et dans ce contexte, le comité d'autoévaluation a respecté son mandat. En plus de l'ensemble des éléments soulevés dans le rapport, les membres du sous-comité du CIÉP souhaitent en proposer deux qui devraient aussi faire l'objet d'une attention dans le cadre du travail de révision du programme. D'abord, le besoin de formation en communication écrite est mentionné et peu mobilisé dans les recommandations. Ensuite, il est mentionné dans le rapport qu'il existe un écart important entre les taux de déperdition des étudiants et des étudiants selon leur trimestre d'admission (automne ou hiver) et le sous-comité remarque que cette situation ne conduit pas à une recommandation spécifique. Finalement, concernant le processus d'évaluation en tant que tel, le sous-comité remarque le faible taux de réponses aux questionnaires d'évaluation.

Les membres du sous-comité constatent de plus que le **rapport d'expertise externe** répond globalement aux attentes. Ce rapport cible certains enjeux qui méritent une attention particulière selon les personnes expertes externes, mais les membres du sous-comité du CIÉP se questionnent à savoir si ces critiques et les recommandations qui suivent sont toujours réalistes ou applicables. Les principales recommandations que les membres du sous-comité du CIÉP retiennent concernent le grand nombre de reconnaissances des acquis associées à des cours du collégial ainsi que l'intégration des outils technologiques dans la formation qui devrait être adressée. Au sujet des cours jugés équivalents avec ceux du collégial, le sous-comité du CIÉP y voit notamment une occasion d'enrichir le plan de formation en ajoutant des cours optionnels, notamment des cours pratiques et des cours abordant les technologies utiles à la profession. La pertinence de reprendre la réflexion concernant la possibilité des cours à distance est aussi proposée dans l'expertise externe, ce que soutiennent les membres du sous-comité du CIÉP.

À la suite de la lecture des rapports du comité d'autoévaluation et d'expertise externe, le sous-comité du CIÉP reconnaît la pertinence des recommandations soumises par le comité d'autoévaluation. Sur la base des deux rapports, il insiste sur certains éléments qui paraissent prioritaires, sans y imposer un ordre d'importance, et émet ces **six recommandations** :

⁴ Le texte de cette partie est extrait intégralement du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs.

1. Porter une attention particulière au développement de la compétence en communication écrite dans le cadre de la formation ;
2. Se pencher sur la situation particulière des étudiantes et des étudiants qui débutent leur formation au trimestre d'hiver dans l'objectif de diminuer le taux de déperdition qui est plus élevé pour ces personnes en particulier ;
3. Considérant que les reconnaissances d'acquis soustraient de l'espace de formation universitaire qui pourrait être utilisé à d'autres besoins de formation, revoir les pratiques de reconnaissances d'acquis, et notamment analyser les cours du programme et ceux du collégial afin d'éviter le plus possible les redondances et de diminuer le nombre de reconnaissances des acquis entre ces deux niveaux de formations ;
4. Profiter de la révision de programme et la diminution éventuelle des reconnaissances des acquis entre les cours du programme et ceux du collégial pour enrichir la banque de cours optionnels pour y intégrer, notamment, des cours pratiques ou portant sur des outils technologiques utiles à la profession ;
5. À la lumière de l'expérience acquise en la matière au cours des années 2020 et 2021, reconsidérer l'intérêt du recours à la formation à distance dans le programme ;
6. En vue d'un prochain processus d'évaluation périodique de programme :
 - a. Inviter un prochain comité d'autoévaluation à revoir certaines méthodes de collecte des données afin de favoriser la participation effective du plus grand nombre de personnes possible.

Le sous-comité du CIÉP réitère en conclusion son appréciation de la qualité de ce dossier d'évaluation de programme, qui s'avère franc, complet et authentique. Il est persuadé que le comité de révision saura se saisir de ces éléments pour bonifier les programmes.

AVIS DU DÉCANAT DES ÉTUDES ET RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES⁵

L'avis de la doyenne des études fait état de principaux éléments soulevés dans les différents rapports d'évaluation. Il ressort des différents rapports un niveau de satisfaction généralement satisfaisant par rapport au programme de baccalauréat en sciences comptables, tant de la part des personnes étudiantes et diplômées que des ressources enseignantes. En effet, la qualité du programme de baccalauréat se constate dans l'appréciation générale du plan de formation, jugé pertinent et cohérent. Le rapport d'autoévaluation rapporte qu'un climat de collaboration et de travail satisfaisant est présent au sein des programmes. La qualité de l'encadrement des personnes étudiantes par les ressources enseignantes paraît être une force du programme.

Certains défis des programmes évalués sont mentionnés dans le dossier d'évaluation. Notamment, les membres du comité d'autoévaluation remarquent que l'objectif général ainsi que les objectifs spécifiques du programme de baccalauréat doivent être revus afin de mieux refléter une visée d'un programme de formation universitaire de premier cycle et pour mieux préciser comment le programme vise à former des personnes professionnelles capables de s'intégrer dans plusieurs fonctions ou secteurs d'activités. De plus, en raison des caractéristiques de l'effectif étudiant de ces programmes, plusieurs effectuant un retour aux études ou étant en situation de

⁵ Le texte de cette partie est extrait de l'avis de la doyenne, déposé à la Commission des études de l'UQAR.

conciliation études-travail, la mobilisation efficace de méthodes de travail et la reconnaissance de la charge de travail attendue dans le cadre d'études universitaires sont des enjeux auxquels sont confrontés les ressources enseignantes et les personnes étudiantes. Concernant le plan de formation, le nombre de cours optionnels présente un taux de satisfaction plus faible, les personnes inscrites souhaitant mieux adapter leur formation à leurs besoins en développement professionnel. Finalement, un enjeu particulier réside en l'intégration des savoirs théoriques à la pratique, soit une meilleure adéquation entre les expériences pratiques et la formation théorique. Certaines suggestions sont faites à cet égard dans le dossier d'évaluation.

Finalement, un élément particulièrement important est souligné dans le cadre de l'expertise externe, soit le fait qu'il est possible, pour les personnes étudiantes, d'obtenir une reconnaissance d'acquis pour un grand nombre de cours. Cela représente notamment un enjeu lorsqu'il est mis en perspective avec le nombre de crédits total du programme de baccalauréat. À ce sujet, le conseil de module est aussi invité à porter une attention particulière à la reconnaissance de cours de niveau collégial.

À la lumière des rapports d'évaluation, je recommande que la Commission des études entérine l'avis de la doyenne des études qui s'appuie sur les différents rapports remis. Elle invite le conseil de module à :

- S'approprier les recommandations formulées dans les différents rapports;
- Maintenir ou renforcer les forces du programme évalué, notamment la pertinence des programmes et des contenus de cours, le climat de collaboration qui existe au sein des programmes et la qualité de l'encadrement offert aux personnes étudiantes;
- Procéder à la création d'un comité de révision pour le programme de baccalauréat en sciences comptables, qui aura pour mandat de proposer au conseil de module une révision du programme et des autres programmes qui y sont associés, en tenant compte des incidences à la fois universitaires et financières de chacune des modifications proposées;
- Soumettre au Décanat des études le projet de révision dans un but d'accompagnement et de validation, et ce, préalablement à toute consultation externe ou encore à toute soumission à des instances pour approbation;
- Soumettre, pour approbation par les instances concernées, le projet de révision du programme d'ici la fin du trimestre d'automne 2023, dans l'objectif d'une implantation dès l'automne 2024.

L'avis de la doyenne des études, accompagné du dossier complet d'évaluation périodique du programme a été présenté lors de la réunion régulière de la Commission des études de l'UQAR le 7 mars 2023. Il a été résolu (résolution CE-589-7637) :

- De recevoir le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables ;
- D'inviter le conseil de module à procéder à la révision du programme, en tenant compte des rapports d'évaluation et de l'avis de la doyenne des études;

- D'inviter le conseil de module à présenter le dossier de révision du programme à la Commission des études à la fin du trimestre d'automne 2023 au plus tard, dans l'objectif d'une implantation dès l'automne 2024.